



Collectivité
Territoriale
de Guyane

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

[Annulation de l'Assemblée plénière extraordinaire du 6 avril 2023 : faute de quorum] la délibération relative à la fixation de la date et de l'ordre du jour du prochain congrès des élus de Guyane n'a pu être votée

La Collectivité Territoriale de Guyane informe de l'annulation de la séance plénière initialement prévue ce jeudi 6 avril 2023 et notamment dédiée à fixer la date du prochain congrès des élus de Guyane, faute de quorum.

Suite au courrier émanant du Groupe « Unis et Engagés pour notre territoire », transmis au président de la Collectivité Territoriale de Guyane en début de séance plénière, avec l'objet suivant : « *refus de votre cabinet de permettre à Félix Dada de participer à l'Assemblée Plénière de ce jour* », informant de l'absence de tous les membres du groupe à cette séance plénière, la Collectivité Territoriale de Guyane souhaite apporter certaines informations :

- Comme pour chaque séance plénière, la Collectivité Territoriale de Guyane a procédé à la réservation de billets d'avion au bénéfice de l'ensemble des élus du Haut-Maroni. Du fait des vacances scolaires, aucune place n'était disponible.
- Face à cet état de fait la Collectivité Territoriale de Guyane a envisagé de recourir à l'affrètement d'un avion pour l'acheminement des élus du Haut-Maroni auprès la compagnie Air Guyane. La mobilisation de l'intégralité de la flotte de la compagnie en cette période de haute fréquentation due aux vacances scolaires ne l'a pas permis.
- Plusieurs élus de la majorité étaient absents en raison d'impératifs s'inscrivant dans le cadre de leur fonction d'élus territoriaux ou pour raisons de santé. Aussi, ces éléments rajoutés à la décision du groupe Unis et Engagés de ne pas prendre part à cette séance plénière ont abouti à une absence de quorum, ne permettant pas l'adoption d'une délibération cruciale : celle relative à la fixation de la date du prochain congrès des élus de Guyane.
- Une nouvelle séance plénière extraordinaire se tiendra le mardi 11 avril 2023 afin de permettre l'examen du rapport qui figurait à l'ordre du jour de la séance de ce jeudi 6 avril 2023.